

**Mise en place des pôles thématiques de Karunati (SINP 971) :
engagements des pôles**

Afin de **bien définir l'engagement de chaque pôle et d'assurer une homogénéité entre eux**, il paraît nécessaire de formaliser les critères devant être remplis par les structures animatrices. Ainsi, il est proposé que chaque structure souhaitant remplir ce rôle justifie point par point que ces critères soient remplis en renseignant le formulaire ci-dessous, et que ces éléments soient **rendus publics** pour légitimer le choix de la structure. En effet, l'acceptation par tous du choix des structures animatrices est un élément essentiel pour garantir un fonctionnement efficace de l'ensemble du dispositif.

Dans la mesure du possible, les compétences nécessaires doivent être **disponibles en interne**. Néanmoins, certaines compétences peuvent provenir d'un partenariat avec une structure tierce (ex : la collecte ou le téléversement des données).

Il est rappelé que les missions confiées aux pôles thématiques sont définies chaque année sur proposition de la structure candidate et en lien avec le comité de coordination et l'équipe projet. Ils prennent la forme de « chantiers ».

Sous la responsabilité des personnes référentes, l'ensemble de la structure est considérée comme tête de réseau du pôle thématique considéré, et doit donc respecter les objectifs du SINP 971, Karunati.

Pôle thématique concerné :

Nom et structure de la personne renseignant le formulaire (responsable du pôle) :

Nom de la (des) personne(s) référente(s) au sein du pôle thématique :

NOM Prénom	Structure	Rôle (ex : chef de projet, responsable SI, validateur...)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Critère 1 : Souhait de s'investir sur le long terme sur le SINP

Le SINP est un dispositif pérenne, aussi un engagement sur le long terme est indispensable.

Justification :

Critère 2 : Compétences scientifiques et techniques

Ces compétences doivent permettre de garantir un haut niveau de qualité des données en assurant leur validation sur le fond, en proposant des protocoles de collecte de données, d'identification, etc. Ainsi, chaque pôle thématique doit formaliser un protocole de validation des données et le soumettre pour validation au comité de coordination régional.

Les noms et qualifications (formation, références locales et internationales, etc.) des personnes qui assureront le rôle de référent scientifique et technique sont à préciser.

Justification :

Critère 3 : Acteur reconnu comme légitime par les autres structures

Les autres structures intervenant sur la thématique doivent pouvoir reconnaître de manière objective la cohérence du choix de la structure animatrice. Ce point est nécessaire pour que les transferts et la validation des données soient acceptés par les autres fournisseurs ou producteurs de données environnementales.

Ce critère pourra être illustré par l'historique et l'actualité des relations de travail entre la structure et les principaux acteurs du groupe taxonomique (liste des collaborations par exemple, échanges de données déjà réalisés ou en cours).

Justification :

Critère 4 : Compétences en termes de gestion de données

Par construction, le SINP vise un enrichissement continu du stock de données naturalistes disponibles, celui-ci pouvant atteindre en fonction des groupes plusieurs centaines de milliers de données. Une grande rigueur et des compétences spécifiques sont nécessaires pour gérer ces données. A minima, des compétences poussées en termes de gestion de tableur et de SIG sont nécessaires, idéalement des compétences en systèmes de gestion de bases de données sont souhaitées. Ces compétences doivent permettre notamment d'assurer un premier niveau de validation sur la forme des données reçues.

La structure doit être en capacité de pouvoir faire évoluer son outil de gestion de données

en autonomie ou via une prestation externe, ou a minima d'adapter les formats d'export vers la plateforme régionale SINP pour garantir une bonne complétude des données. Les outils libres dont le code source est diffusé seront à privilégier par rapport aux outils propriétaires.

Les noms et qualifications des personnes qui assureront le rôle de gestionnaire de données sont à préciser.

Justification :

Critère 5 :Sécurisation du stockage informatique des données

Les modalités d'organisation (tableur, SIG, base de données), de stockage (serveur distant, cloud, disque dur, disque dur externe...) et de sauvegarde des données (fréquence et lieu et durée de conservation des répliques...) doivent garantir qu'aucune perte massive de données ne peut survenir.

Justification :

Le SINP vise une mise en réseau et en valeur du monde naturaliste, issu du public ou du privé, ainsi que l'ouverture des données et le partage des connaissances pour le bénéfice de tous et toutes dans un objectif de préservation de l'environnement. Le pôle thématique s'engage à porter et faire respecter ce message dans toutes ses implications dans le cadre du SINP 971.

Je reconnais et m'engage à :

- prendre connaissance et respecter le [schéma métier du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel \(SINP\)](#) et de sa déclinaison régionale ;
- à garder confidentiels les identifiants d'accès aux plateformes qui me sont confiés ;
- à ne pas re-diffuser les données sensibles auxquelles j'ai accès en dehors des conditions prévues à cet effet et décrites dans le Schéma métier régional de Karunati.

Date :

Signature :